



PROCES-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

REUNION TELEPHONIQUE

Réunion du : Mardi 6 mai 2008
à : 9 h 45

Présidence : M. Jean-Pierre ESCALETES

Présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Bernard BACOURT, Noël LE GRAET, Christian TEINTURIER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER

Assistent à la séance : MM. Jacques LAMBERT, Jean LAPEYRE,

Excusés : M. Michel PLATINI

DEMANDE D'EVOCATION

Vu l'article 199 des Règlements généraux,

Vu la lettre recommandée avec AR de l'Olympique Lyonnais en date du 30 avril 2008, reçue à la FFF le 5 mai 2008, demandant au Conseil Fédéral d'évoquer, pour les réformer, les décisions de la Commission centrale de la Coupe de France du 22 avril 2008 et de la Commission supérieure d'appel, formation amateur, du 29 avril 2008, relatives à la date de la demi-finale de la Coupe de France Lyon – Sedan, fixée au 7 mai 2008,

Vu la consultation des membres du Conseil fédéral réalisée le 5 mai 2008,

Le Bureau réuni en urgence en réunion téléphonique,

Constate que la demande d'évocation présentée par l'Olympique Lyonnais n'a pas recueilli la signature d'au moins six membres du Conseil Fédéral,

Constate en conséquence qu'il n'y a pas lieu pour le Conseil Fédéral d'évoquer les décisions contestées par l'Olympique Lyonnais.

Le Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lambert', with a long horizontal stroke extending to the left and another extending to the right below the main signature.

Jacques LAMBERT